

Pour un REVENU DE BASE

Dossier réalisé sous la direction de Jean DESESSARD – président du groupe écologiste du Sénat

Contact :

Jean DESESSARD
15, rue de Vaugirard
75006 Paris
01 42 34 34 43
j.desessard@senat.fr

www.desessard-senateur.org
http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Desessard

“ *Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d’autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement.* ”

Mouvement français pour un revenu de base (MFRB)

Pour un revenu de base, édition privée. © Août 2016.

Direction de la publication : **Jean DESESSARD**.

Conception et réalisation : **Bernard BOURDEIX**.

Participation à la rédaction : **Max ARTAZ**, **Julie GUYOT** et **Céline JÉRÔME**.

Graphisme : **Pilar SALDIVIA**.

Remerciements particuliers à **Jean-Éric HYAFIL** (Mouvement français pour un revenu de base) **Yann MOULIER BOUTANG** (enseignant et économiste) et aux contributeurs des différents emprunts qui ont permis la construction de ce document.

Impression : **Atelier de reprographie du Sénat**.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	7
I- HISTORIQUE ET ENJEUX DU REVENU DE BASE	
Le revenu de base, une idée « révolutionnaire » qui vient de loin	10
Des philosophies en débat	11
En France, de nombreuses personnalités en faveur du revenu de base	12
La valeur travail en question, par Jean-Éric Hyafil (MFRB)	13
II- L'ACTION AU SÉNAT	
Proposition de résolution pour l'instauration d'un revenu de base	16
Qu'est-ce qu'une résolution déposée au Sénat ?	17
Mission sénatoriale d'information sur le revenu de base	18
III- FINANCER LE REVENU DE BASE	
Des pistes pour une redistribution des richesses	22
Financer le revenu de base, une étude du MFRB	23
Une hypothèse de travail pour évaluer les sommes en jeu	25
Incidences de cette réforme sur la fiscalité des ménages	26
Pour un nouveau « New Deal », par Yann Moulier Boutang	27
IV- LE « TOUR DU MONDE » DU REVENU DE BASE	
Les enseignements des expérimentations	32
En Europe, l'idée d'un revenu de base gagne du terrain	35
La votation suisse du 5 juin 2016	39
Une première en France	41
De nouveaux projets	42

POUR UN REVENU DE BASE

— Éditorial —

JEAN DESESSARD, fervent défenseur du revenu de base a présenté cette année, devant le Sénat, au nom du groupe écologiste, une proposition de résolution pour l'instauration d'un revenu de base.

Bien que cette proposition de résolution n'ait pas été adoptée par les sénateurs réunis en séance le 19 mai 2016, elle aura permis, néanmoins, la mise en place d'une mission commune d'information à l'initiative du groupe socialiste et républicain.

En participant aux auditions de cette mission d'information, Jean Desessard entend défendre le revenu de base et les valeurs qui lui sont attachées au profit de tous nos concitoyens et d'un meilleur vivre-ensemble. Il veut faire progresser sa prise en compte par notre société, l'étude du calcul de son coût et de son financement, les modalités de sa mise en œuvre.

Cette brochure a pour objet de présenter aux militants écologistes et à tous ceux qui prônent l'instauration d'un revenu de base, comme à ceux qui en découvriront les enjeux, un éclairage sur l'essentiel des informations qui s'inscrivent dans le courant chaque jour plus puissant des débats actuels en France et à l'étranger.

Par **Jean DESESSARD**
Sénateur de Paris,
président du groupe écologiste



Photo © JD





I – HISTORIQUE ET ENJEUX DU REVENU DE BASE

Le revenu de base, une idée « révolutionnaire » qui vient de loin

LA GENÈSE

XVIII^e siècle

L'idée d'une allocation universelle existe depuis plus de deux siècles. Plusieurs auteurs précurseurs ont avancé l'idée d'un revenu inconditionnel versé à tous les habitants d'un territoire : **VOLTAIRE** dans *L'homme aux quarante écus* (1768), **Thomas PAINE** dans *Justice agraire* (1797) ou **John STUART MILL** dans *Principes d'économie politique* (1848).

1792

Déclaration de Thomas Paine, intellectuel et pamphlétaire anglais, connu pour son engagement durant la Révolution américaine en faveur de l'indépendance des Treize colonies britanniques. Son discours prononcé en 1792 à la tribune de l'Assemblée nationale fût remarqué. Déjà, à l'époque, le philosophe déclarait : « *sans revenu, point de citoyen* » et faisait ainsi émerger l'idée d'un revenu minimum pour tous.

Thomas PAINE (1737–1809). Un des pères fondateurs des États-Unis où il résidera entre 1774 et 1787. De retour en Angleterre, il sera contraint de s'exiler en 1792. Il choisira la France où il vivra dix ans. Fait citoyen français, il est élu en septembre 1792 député du Pas-de-Calais à la Convention.



AUJOURD'HUI

2013

Création du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) résultant d'une initiative citoyenne européenne. Le MFRB plaide pour l'instauration d'un revenu qu'il définit comme « un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement ».

Nov. 2013

Au congrès de Caen, Europe Écologie Les Verts s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un revenu universel d'existence. Ce revenu cumulable avec d'autres revenus – y compris salariés – doit permettre à chacun de disposer d'un montant suffisant pour vivre décemment.

Mai 2016

Au Sénat, examen le 19 mai de la proposition de résolution du groupe écologiste pour l'instauration d'un revenu de base.

Juin 2016

Mise en place d'une **mission d'information sénatoriale** sur le revenu de base à l'initiative du groupe socialiste et républicain.

Des philosophies en débat

Un revenu sans condition pour participer à la vie sociale

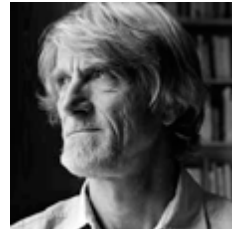
De Thomas More à Philippe Van Parijs

Thomas MORE (1478-1535).
Homme politique anglais, humaniste et théologien.



« Voilà ce qui me persuade invinciblement que l'unique moyen de distribuer les biens avec égalité, avec justice, et de constituer le bonheur du genre humain, c'est l'abolition de la propriété. »

(Thomas More, *Utopia*, 1516.)



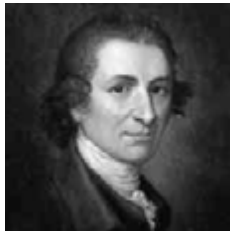
Philippe Van PARIJS (né en 1951).
Enseignant, docteur en philosophie (Oxford) et en sociologie (Université catholique de Louvain). Cofondateur en 1986 avec Yoland Bresson du BIEN (Basic Income Earth Network).

Philippe Van Parijs conçoit l'allocation universelle comme une synthèse entre le capitalisme et un idéal socialiste, permettant la liberté réelle des individus. Il envisage de taxer fortement la transmission du patrimoine ainsi que les rentes, en particulier celles qui constituent le fait de bénéficier d'un emploi rémunéré.

Une compensation pour rétablir un droit naturel

De Thomas Paine à John Rawls

Thomas PAINE (1737-1809).
Homme politique anglais.



Selon Paine, les débuts de la sédentarisation et de l'agriculture marquent les débuts de l'extorsion monopolistique par une minorité qui a « dépossédé plus de la moitié des habitants de chaque nation de leur héritage naturel, sans leur attribuer, comme cela aurait dû être fait, une indemnisation pour cette perte ».

Le revenu minimum se compose d'une compensation globale (pour la propriété de la terre) ainsi que d'une rente (les produits de la terre).



John RAWLS (1921-2002).
Philosophe américain.

Dans *Principes de la Justice* (1971), Rawls reprend l'expérience de pensée du « voile d'ignorance » où les individus choisissent leurs droits sans connaître leur position future dans la société. Le sort des défavorisés se trouve amélioré puisque chacun s'imagine pouvoir l'être. Pour une société juste et équitable, l'État doit corriger les inégalités « naturelles » et mettre en place les conditions de l'« égalité des chances ». Chacun doit être doté du même « potentiel social ». Dans cette conception, « la part » de société que chacun est en droit de recevoir en fait l'équivalent moderne de « l'héritage naturel ».

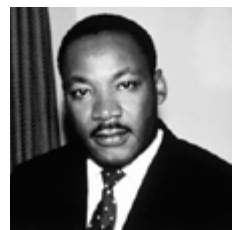
Un filet de sécurité garanti par la communauté

Milton Friedman et Martin Luther King

En misant sur la sécurité nous louons la liberté qu'offre cette protection. Le revenu minimum donne la capacité de prendre des risques parce qu'il autorise l'échec. De ce point de vue libéral, il représente moins un droit qu'une mécanique de libération. Il s'agit de traiter directement la pauvreté et de rendre sa dignité à qui l'aurait perdue. Pour Friedman le revenu minimum se traduit, non par une somme distribuée à tous, mais par un « **impôt négatif** » : un **crédit d'impôt universel**. On évalue par exemple les besoins fondamentaux à 1 000. Chacun reçoit 1 000 en crédit d'impôt (« impôt négatif ») et chacun contribue à un impôt positif sur tout revenu perçu. S'il paye moins d'impôt positif qu'il ne paye d'impôt négatif, l'État lui verse cette différence. Quelqu'un qui ne gagnera rien, touchera 1 000. Un « riche » qui paiera 10 000 d'impôt n'en paiera que 9 000 (10 000 moins 1 000).



Milton FRIEDMAN (1912-2006).
Économiste américain.
Prix Nobel d'économie, 1976.



Martin LUTHER KING (1929-1968).
Pasteur baptiste afro-américain.
Prix Nobel pour la paix, 1964.

(D'après le livre *LIBER, un revenu de liberté pour tous*, Marc Basquiat et Gaspard Koenig, 2014, Éditions de l'Onde / Génération Libre).

En France, de nombreuses personnalités ont pris position en faveur du revenu de base

Économistes, hommes politiques, intellectuels...



Yoland BRESSON (1942 - 2014)

Économiste français, cofondateur en 1989 avec l'académicien Henri GUITTON de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE).

Il fut l'un des premiers à formuler cette idée en France dans les années 1980.

Pour lui, chaque individu est créateur de valeur tout au long de sa vie – la « valeur temps » – en conséquence : « *il faut que la collectivité, par le biais de l'État, alloue périodiquement à tout citoyen économique, sans autres considérations que celle de son existence, l'équivalent monétaire de la valeur de l'unité de temps* ». Son idée a ensuite essaimé au sein du paysage intellectuel français.

Le philosophe et journaliste écologiste **André GORZ**, envisageait l'allocation d'un revenu social garanti. **Jacques MARSEILLE**, historien de l'économie, proposait un revenu de base mensuel de 750 euros pour chaque adulte français, de la majorité à la mort. Le journaliste **Ignacio RAMONET** milite pour « *établir un revenu de base inconditionnel pour tous* » en lien avec l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. La philosophe et psychanalyste **Cynthia FLEURY** s'est prononcée en faveur d'une allocation universelle. **Bernard MARIS**, économiste disparu lors des attentats de Charlie Hebdo, plaidait également pour un revenu minimum d'existence.

Au-delà de cette énumération, non exhaustive, des soutiens au sein de la sphère intellectuelle, de nombreux politiques de tous bords ont également pris position en faveur du revenu de base. **Dominique de VILLEPIN**, ancien Premier ministre, a intégré dans son programme présidentiel de 2012 l'idée d'un revenu citoyen. **Arnaud MONTEBOURG**, ancien ministre socialiste, défend le revenu d'existence dans son livre *Antimanuel de politique*.

Frédéric LEFEBVRE, député Les Républicains et **Delphine BATHO**, députée socialiste, ont tous deux récemment défendu des amendements pour que le Gouvernement étudie la possibilité de mettre en place le revenu de base.

Jean DESESSARD, sénateur de Paris, président du groupe écologiste au Sénat, souscrit à la définition du revenu de base donné par le MFRB et incite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour le mettre en place.

Garantir à chacun un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être élémentaire

Le nombre de sans-abri dans notre pays reste très préoccupant : 112 000 en 2012 selon l'INSEE dont 31 000 enfants. Parmi les raisons qui plaident pour l'instauration d'un revenu universel, se trouve en premier lieu la nécessité de garantir à chaque personne un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être élémentaire. Cet objectif, inscrit au cœur de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1948, n'est aujourd'hui que partiellement atteint. Le taux de non-recours au Revenu de solidarité active (50 % selon le comité d'évaluation du RSA) témoigne des limites de notre système actuel de solidarité nationale.

Permettre une réelle démarche de simplification des différentes aides sociales

Les minima sociaux peuvent être regroupés dans une allocation unique, les effets de seuil des allocations de solidarité nationale comme le RSA seraient évités et les services sociaux et l'État économiseraient les moyens humains et financiers alloués à la gestion et au versement de ces allocations.

Mais aussi, face à ces enjeux et en accord avec une importante mobilisation intellectuelle et transpartisane, l'instauration d'un revenu de base apparaît comme une nécessité pour accompagner dignement les mutations de l'économie française.

La valeur travail en question

“ Nous traversons actuellement une crise du travail qui dépasse la simple question du chômage de masse. ”

Par **Jean-Éric HYAFIL**
Enseignant chercheur à Paris I.
Membre fondateur du Mouvement français
pour un revenu de base (MFRB)



Des conditions de travail qui se détériorent.

Nombre de travailleurs sont confrontés à un accroissement des exigences de productivité, au surmenage, au manque d'autonomie.

L'écologie mise à mal : certains emplois qui participent d'une logique productiviste et consumériste sont obsolètes dans une société où l'impératif est de réduire notre empreinte environnementale.

Une perte de sens : beaucoup de travailleurs n'ont pas le sentiment que leur travail contribue positivement à la société, et participeraient autrement à la production de richesse si on leur en donnait les moyens.

D'un autre côté, il y a une renaissance de la valeur travail.

De nouvelles formes de travail et de production de richesses émergent, basées sur la coopération, l'échange gratuit de savoir ou le partage de ressources communes. Elles sont génératrices d'épanouissement pour des travailleurs souvent autonomes et organisés en réseau. Elles participent d'un désir d'émancipation par le travail. Un nombre croissant de personnes exercent ainsi un travail qui leur plaît et par lequel elles ont le sentiment de contribuer positivement à la société :

- développement en individuel ou en coopérative d'une activité ;
- investissement dans des projets, même parfois moins rémunérés ; qu'il s'agisse de projets à vocation sociale, écologique, éducative, culturelle ou citoyenne.

Quelle société promet-on aux travailleurs de demain ?

Toutes les études estiment que près de 50% des emplois actuels risquent d'être automatisés ou numérisés dans les 20 ans qui viennent. Va-t-on s'enfoncer toujours plus dans cette crise du travail, avec des individus précarisés condamnés à accepter n'importe quel emploi pour avoir de quoi vivre ? Ou bien sou-

haite-t-on, au contraire, donner à tous les travailleurs une autonomie accrue pour entreprendre ou pour s'investir dans les projets qui leur permettront d'aborder positivement le monde du travail ?

Dans cette seconde perspective, il convient de mettre en œuvre, au plus vite, un revenu de base, c'est-à-dire un revenu universel, inconditionnel et individuel, versé sans contrôle de ressources ni exigence de contrepartie. Un revenu de base générateur d'une multitude de projets, dans l'économie marchande, ou non marchande ou collaborative.

Le revenu de base, un droit émancipateur universel, facteur de progrès social

Il ne faut pas comprendre le revenu de base comme un revenu d'assistance associé à une situation de pauvreté. Au contraire, il est un nouveau droit émancipateur, un droit qui se doit d'être universel tout comme le droit à l'éducation ou le droit de vote.

- Le revenu de base permet aussi de renforcer un système de protection sociale qui laisse encore de nombreux travailleurs sans protection.
- Il remplace avantageusement le Revenu de Solidarité Active (RSA) – prestation d'assistance qui souffre d'un non-recours important car elle est perçue comme stigmatisante.
- Il apporte une protection nécessaire à tous les travailleurs qui sont aujourd'hui mal couverts par l'assurance chômage : les travailleurs à temps partiel, en emploi précaire, les travailleurs indépendants, etc.
- Bien entendu, le revenu de base ne dispense pas de politiques d'accompagnement pour les personnes en difficulté d'insertion dans le travail.

Le revenu de base est surtout le moyen de remettre nos sociétés développées sur la voie du progrès, en plaçant l'autonomie des travailleurs et des citoyens au cœur de notre projet de société.



II – L'ACTION AU SÉNAT

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

présentée en application de l'article 34-1 de la Constitution

POUR L'INSTAURATION D'UN REVENU DE BASE

par Jean DESESSARD et les membres du groupe écologiste

Le Sénat,

Affirmant, en accord avec l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, que : « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires (...) » ;

Reconnaissant la nécessité de lutter contre la précarité sociale pour améliorer le bien-être individuel et collectif des travailleurs ;

Constatant que de nombreuses activités, pourtant génératrices de valeur d'usage, notamment dans les domaines social, sanitaire et culturel, ne donnent droit aujourd'hui à aucune rémunération ;

Prenant acte des évolutions du monde du travail dues à l'émergence de l'économie numérique qui diminue la demande de main-d'œuvre et à des délocalisations durables de nombreux sites de production engendrant la disparition d'un grand nombre d'emplois ;

Reconnaissant la nécessité de réformer le système dit des « minima sociaux », à savoir : des allocations relevant de la solidarité nationale, dans un but de simplification mais aussi de généralisation aux bénéficiaires potentiels ;

Considérant qu'un revenu de base, loin de constituer un effet d'aubaine éloignant de l'emploi, crée au contraire les conditions de dignité et de confiance favorisant l'employabilité ;

Prenant acte et s'inspirant des diverses initiatives et expérimentations lancées à travers le monde sur la question du revenu de base ;

Souhaite que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mettre en place un revenu de base, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, notamment d'activité, distribué par l'État à toutes les personnes résidant sur le territoire national, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement seront ajustés démocratiquement.

Qu'est-ce qu'une « résolution » déposée au Sénat ?



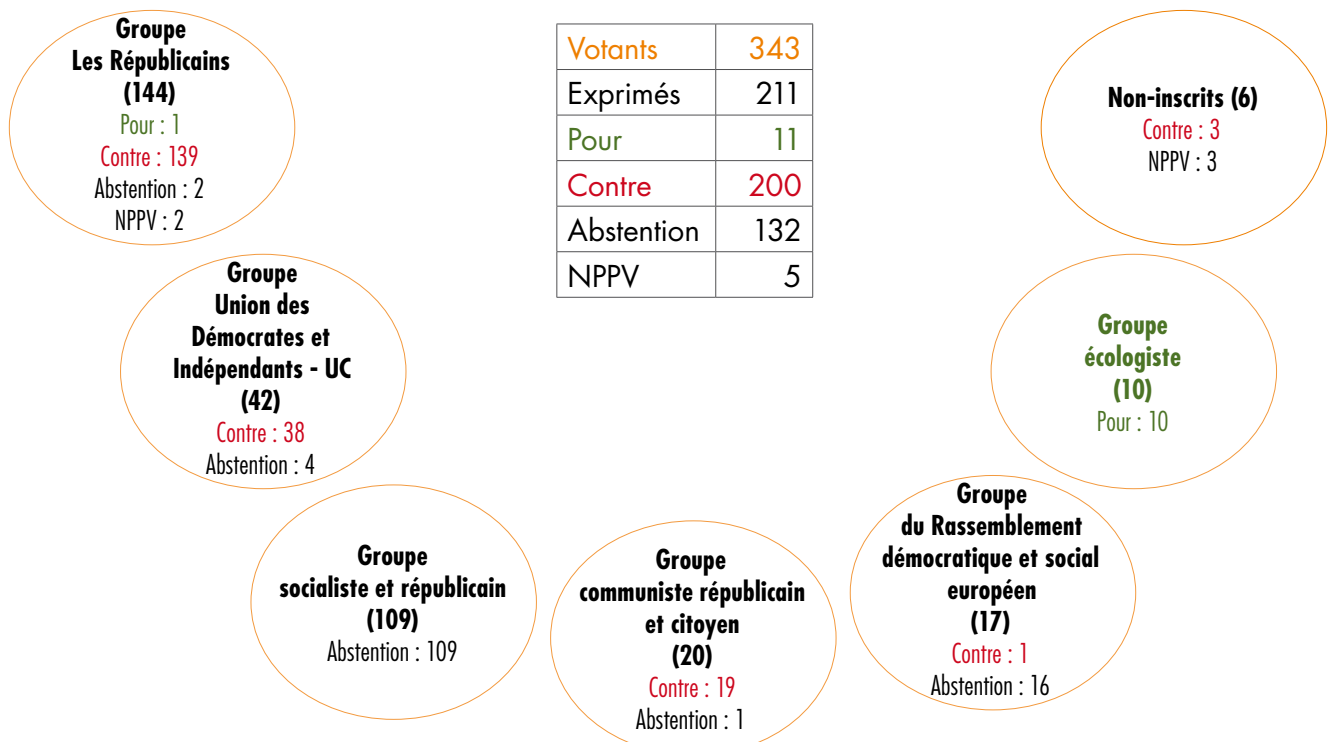
Rétablie **depuis juillet 2008** par la réforme constitutionnelle, l'article 34-1 de la Constitution dispose que chaque assemblée du Parlement a la faculté de voter des résolutions à caractère général sur tout sujet. L'objectif était de revaloriser le rôle du Parlement bien qu'une résolution n'ait pas de portée normative. Elle marque l'expression d'un souhait ou d'une préoccupation mais n'a pas de caractère contraignant comme une loi ou un décret.

Les propositions de résolution peuvent être déposées à l'Assemblée ou au Sénat par un ou plusieurs parlementaires, ou par un président de groupe de la majorité comme de l'opposition, pour formuler un vœu, une recommandation.

Il existe aussi des résolutions dans des domaines précis : résolutions sur les projets d'actes européens et résolutions internes au Sénat (modification du règlement, création d'une commission d'enquête...).

Si le texte est voté, le Gouvernement peut décider ou non de mettre en application la résolution.

Les sénateurs, réunis en séance le 19 mai 2016, se sont prononcés sur la proposition de résolution : « Pour l'instauration d'un revenu de base »



Détail du vote par groupe politique

Un vote sans majorité mais

La création d'une mission commune d'information sur le revenu de base

Cette « Mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France » a été créée à l'initiative du groupe socialiste et républicain : président, Jean-Marie VANLERENBERGHE (UDI-UC), rapporteur Daniel PERCHERON (socialiste et républicain).

Elle réunit 27 sénateurs des différents groupes politiques du Sénat.

Les auditions ont débuté le 9 juin.

La mission devrait rendre ses conclusions en septembre 2016.

Qu'est-ce qu'une mission commune d'information (MCI) ?

Lorsqu'un sujet attire l'attention des parlementaires, ils peuvent demander la création d'une mission commune d'information, pour une durée de 6 mois. Chaque groupe politique est représenté au sein d'une mission d'information, à la proportionnelle. Le président et le rapporteur, de bords politiques différents, sont désignés pour conduire la mission d'information. Des outils sont mis à disposition des sénateurs, comme les auditions, des déplacements organisés pour aller rencontrer des acteurs majeurs sur le sujet, observer le traitement du problème dans d'autres pays. Les conclusions des travaux parlementaires précédents sont aussi à leur disposition.

À l'issue d'une mission d'information des propositions sont rendues sous forme de rapport.

Les objectifs de la mission :

L'instauration d'un revenu de base présente des vertus positives pour l'amélioration du niveau de vie des citoyens. Ce sont ces valeurs que les fervents défenseurs du revenu de base ont mis en avant au cours des auditions :

- Faire progresser la perception des enjeux du revenu de base pour la société ;
- Déterminer les modalités d'instauration du revenu de base ;
- Étudier son montant ;
- Recenser les moyens financiers à disposition pour le mettre en œuvre.

PARMI LES PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES :

Daniel COHEN, directeur du département d'économie de l'École normale supérieure.

Marc de BASQUIAT, docteur en économie, ingénieur directeur de projet et de transformation.

Jean-Éric HYAFIL, enseignant-chercheur, cofondateur du Mouvement français pour un revenu de base.

Gaspard KOENIG, philosophe, président de Génération Libre.

Baptiste MYLONDO, économiste, enseignant-chercheur à l'École de commerce et de développement 3A de Lyon, chargé de cours à Sciences-Pro Lyon et à l'École Centrale Paris.

Christophe SIRUGUE, député, auteur du rapport « Repenser les minima sociaux - Vers une couverture socle commune » remis au Premier ministre.

Lionel STOLÉRU, ancien ministre, fondateur du revenu minimum d'insertion (RMI).

Georges TISSIÉ, directeur des affaires sociales de la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME).

Philippe Van PARIJS, titulaire de la chaire d'éthique économique et sociale de l'Université de Louvain.

Agnès VERDIER - MOLINIÉ, directrice de la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (Fondation iFRAP).

Au cours des auditions au Sénat...

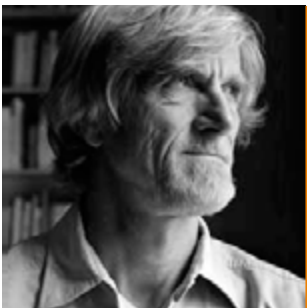


Marc de BASQUIAT

Président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE).

« Les nouvelles technologies ne sont pas la source de mon engagement pour le revenu de base, mais elles me paraissent en renforcer nettement les arguments et son urgence. »

Pour lui, le problème du financement du revenu de base est affaire de choix politique. Il évalue l'enveloppe nécessaire à 53 Mds€, obtenus par exemple en élevant raisonnablement l'impôt sur les revenus supérieurs à 100 000 euros annuels, ou encore en instaurant un prélèvement de 0,5 point sur le patrimoine. Il pense que l'impôt actuel sur le revenu est devenu si incompréhensible qu'il ne peut plus être défendu en l'état, rationnellement, et que c'est un problème pour notre démocratie.



Philippe Van PARIJS

« L'allocation universelle n'est pas une garantie d'épanouissement pour chaque Français, mais plutôt un remède à un certain nombre de défauts de notre système actuel de protection sociale de manière à l'ajuster aux défis du XXI^e siècle. Cette démarche donne une possibilité accrue de dire oui ou non à un emploi (...) L'allocation universelle induit une dynamique au sein de l'économie et de la société qui correspond aux exigences de notre monde, à la fois en raison des contraintes écologiques et des nouvelles possibilités technologiques qui devraient être couplées avec une transformation réellement révolutionnaire de notre système d'enseignement. »



Baptiste MYLONDO

« Permettre une vie digne et participer à la vie sociale. »

Lors de son audition, il a insisté sur la nature et les effets positifs du revenu de base. Il a défini le revenu inconditionnel comme « un revenu versé en échange d'une participation de tous à la richesse collective ». La société doit reconnaître à chacun un revenu décent permettant une vie digne, en reconnaissance de sa participation à la vie sociale. En garantissant l'accès aux biens de première nécessité, ce dispositif réduirait les risques de pauvreté.



Lionel STOLÉRU s'est exprimé suite au référendum suisse (voir page 39) sur l'instauration du revenu de base inconditionnel (RBI). Il pense que le chiffreage n'a pas été un élément déterminant du vote et ne constituera jamais un obstacle à la mise en place du revenu de base.

« Les Suisses ont eu à se prononcer sur la question humaine et sur le principe philosophique – on aide ou on n'aide pas. »

« Le revenu inconditionnel est nécessaire, non pas à cause du chômage, ni à cause des robots, de la révolution numérique ou de l'impossibilité dans laquelle se trouve la société de fournir un emploi à tous, mais il réside également dans la nécessité de reconnaître le travail de tous. »

Sir Anthony B. ATKINSON

Économiste britannique cité par Baptiste Mylondo lors de son audition.





III – FINANCER LE REVENU DE BASE

Des pistes pour une redistribution des richesses

Propositions de financement

Le financement est la question centrale du revenu de base. Parmi les économistes, plusieurs conceptions existent pour déterminer son montant, les allocations qu'il remplace, la réforme de la fiscalité qu'il implique...



Jacques MARSEILLE, aujourd'hui disparu, économiste, historien et chroniqueur, préconisait un revenu de base issu de la fusion entre le système de chômage, le système de retraite et l'aide sociale en général. Pour le financement, il souhaitait que les cotisations salariales actuelles soient remplacées par une TVA d'un montant comparable, sans augmenter les taux de prélèvement obligatoire.

Une telle proposition permettrait de financer un revenu de base autour de 750€ par adulte et 300€ par enfant.

Pour **Marc de BASQUIAT**, le financement constitue l'enjeu majeur de la réflexion sur l'instauration d'un revenu universel : « *Ce sujet est en réalité une réforme fiscale. Le revenu d'existence n'est qu'un socle* ».

Sa proposition : maintenir le système public d'assurance chômage, le système de retraite, l'assurance maladie, les aides au logement et les autres prestations particulières.

Il propose un tableau simplifié sur le bouclage budgétaire avec cinq étapes possibles pour instaurer un revenu d'existence de 470€ financé par un impôt proportionnel qui viendrait remplacer le système actuel du RSA, de la prime d'activité et des exonérations de charges. Il y aurait aussi un revenu de base enfant plus faible de 200€, qui viendrait remplacer les allocations et le quotient familial. Il discute le financement proposé par Baptiste MYLONDO, et arrive à la conclusion que pour verser 1 000 euros par majeur et 250 euros par mineur, un impôt moyen de 57,9% serait nécessaire.

Baptiste MYLONDO milite pour un revenu de base plus élevé : 1 000€ par adulte et 200€ par enfant.

Il souhaite que seules soient supprimées les allocations de solidarité ayant le même objet que le revenu de base et les allocations familiales. Il s'oppose à un financement à l'aide de taxes ciblées ou d'une création monétaire et propose plutôt une hausse du barème de l'impôt sur le revenu. Il imagine, lui aussi, une source de financement fiscal avec un impôt sur le revenu plus progressif et augmenté. Il insiste sur les limites de la TVA.

Pour lui, « *la TVA n'est pas l'impôt le plus juste qui soit : c'est une taxe proportionnelle, qui peut être progressive, mais très faiblement, et est donc incompatible avec le nouveau partage des richesses que nous souhaitons* ».

Philippe Van PARIJS trouve « *raisonnable le montant du revenu de base fixé autour de 450€ pour tous les adultes à partir de 18 ans* ».

Jean-Éric HYAFIL pense qu'on peut aisément démontrer que le revenu de base, contrairement à ce que prétendent ses détracteurs, peut être mis en oeuvre et finançable, à la condition de taxer les premiers euros gagnés. L'impôt sur le revenu n'intervient que sur les revenus issus du travail, et non sur le revenu de base. À long terme, il serait intéressant d'introduire le revenu de base dans le cadre d'une vaste réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Mais à court terme, il est possible de créer un nouvel impôt qui serait le pendant de la redistribution actuelle du RSA.

Montant mensuel
du RDB en euros

750€ adulte
300€ enfant

470€ adulte
200€ enfant

1 000€ adulte
200€ enfant

450€ adulte

524€
par personne

Une étude du Mouvement français pour financer un revenu de base

Par Jean-Éric HYAFIL



“ Le Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) considère que son instauration ne doit pas remettre en cause les systèmes publics d’assurances sociales, mais compléter et améliorer la protection sociale existante. ”

Le MFRB est une association transpartisane créée en mars 2013. Il se donne pour mission de promouvoir dans le débat public le revenu de base, afin d’aboutir à son instauration en France. Il ne propose pas un seul mode d’instauration, ni une approche philosophique unique de revenu de base, mais il cherche au contraire à faire connaître la pluralité des modèles qui le composent. Aujourd’hui, le Mouvement compte près de 1 000 adhérents et 65 groupes locaux dans toute la France.

LA CHARTE DU MFRB : « *Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d’autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement* ».

“ À court terme, il est possible de mettre en œuvre un revenu de base du montant de l’actuel RSA socle sans trop bouleverser la redistribution actuelle. Cette proposition de revenu de base ne se substitue qu’au RSA. Les aides au logement sont maintenues telles quelles. ”

(J-E H)

COMMENT Y ARRIVER ?

Deux possibilités :

REPLACER PAR LA LOI LE RSA par un revenu de base et mettre en œuvre la réforme de l’impôt sur le revenu qui permettra son financement.

PROCÉDER PAR ÉTAPE, PAR RÉFORMES SUCCESSIVES.

Une présentation plus détaillée pourra être trouvée dans la contribution du MFRB remis au député Christophe Sirugue dans le cadre du rapport sur une réforme des minima sociaux qui lui a été commandé par le Premier ministre.

Téléchargeable sur le site :

<http://revenudebase.info/2016/02/17le-mfrb-formuleses-preconisations-sur-la-reforme-des-minima-sociaux>

PREMIÈRE ÉTAPE : automatiser le versement du RSA, faire en sorte que tous ceux qui y ont droit aujourd’hui le touchent automatiquement sans avoir à en faire la demande.

DEUXIÈME ÉTAPE : individualiser le RSA, qui est actuellement une prestation « familiarisée » : un couple sans revenu pourrait prétendre à deux fois le RSA socle, au lieu de 1,5 fois aujourd’hui. En outre, une personne sans revenu toucherait le RSA, même si elle vit avec une personne qui dispose de revenu, ce qui lui assure un minimum d’autonomie vis-à-vis de ce conjoint.

DERNIÈRE ÉTAPE : universaliser le RSA, c’est-à-dire le verser à tous en début de mois, mais récupérer le trop-perçu par l’impôt prélevé à la source.

“ Une personne au RSA qui gagne 100€ de plus dans le mois voit aujourd’hui son allocation diminuée de 38€. Avec le revenu de base, le montant perçu ne change pas, mais les 38€ seront prélevés à la source. L’effet redistributif peut donc être nul si on le souhaite. ” (J-E H)

Toutefois, il reste nécessaire de mettre en œuvre une réforme fiscale, ne serait-ce que pour réduire le taux marginal d’imposition pour les bas revenus et augmenter le revenu disponible des travailleurs à bas salaire.

Il existe des pistes de réformes fiscales allant de pair avec un revenu de base :

- fusionner l’impôt sur le revenu prélevé dès le premier euro gagné et la CSG ;
- maintenir des « niches fiscales » et même faire en sorte qu’elles soient ré-allouées en faveur des ménages modestes ;
- individualiser totalement l’impôt sur le revenu et maintenir un quotient conjugal.

Une fois toutes ces étapes accomplies, nous aurons un revenu de base du niveau du RSA, financé par l’impôt sur le revenu. Il sera alors possible de diversifier les sources de financement, soit pour réduire les taux de l’impôt sur le revenu – notamment pour les ménages modestes –, soit pour augmenter le montant du revenu de base.

On pourra par exemple :

- basculer les subventions à l’emploi vers le financement du revenu de base ;
- mieux lutter contre l’optimisation fiscale opérée par les multinationales et récupérer des recettes par la lutte contre l’évasion fiscale ;
- plafonner certaines niches fiscales ;
- accroître le poids des impôts sur le patrimoine ;
- accroître certaines taxes sur la consommation ainsi que la fiscalité écologique ;
- renforcer la taxe sur les transactions financières, etc.

Il est aussi possible de réformer la création monétaire : la Banque centrale européenne (BCE) pourrait, par exemple, faire un « **Quantitative easing pour le peuple** », c’est-à-dire verser directement aux individus la monnaie créée *ex nihilo* pour refinancer les banques.

(Voir page 38 de la présente brochure, voir *Le Monde de l’économie* du 20 février 2016, *De la monnaie pour le peuple*, par Marie Charrel et le Livre blanc du MFRB paru en juin 2016.)

Revenu de solidarité active (RSA)

Pour info :

Le revenu de solidarité active (instauré en 1990) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition et les revenus du foyer et la situation familiale des allocataires.

Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d’au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou ont au moins un enfant à naître (femmes enceintes) ou qui justifient d’une certaine durée d’activité professionnelle.

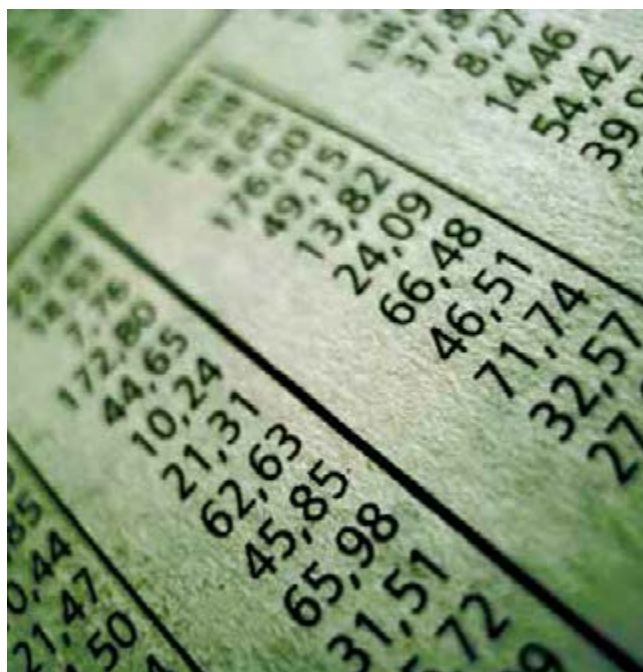
Montants du RSA pour une personne seule, depuis le 1^{er} avril 2016 (dernière augmentation) :

- sans enfant : 524,68 euros ;
- avec un enfant : 787,02 euros ;
- avec deux enfants : 944,43 euros ;
- par enfant supplémentaire : 209,86 euros.

Montants du RSA 2016 pour un couple :

- sans enfant : 787,02 euros ;
- avec un enfant : 944,43 euros ;
- avec deux enfants : 1 101,84 euros ;
- par enfant supplémentaire : 209,86 euros.

Le RSA activité est un complément éventuel de revenu d’activité ; 30% des allocataires du RSA le perçoivent.



Une hypothèse de travail pour évaluer les sommes en jeu

“ 419 milliards d’euros par an, tel est l’ordre de grandeur du calcul du revenu de base.

Cette somme prend pour hypothèse le montant du RSA socle actuel sans enfant, soit 524,68 € mensuels qui seraient versés à l’ensemble de la population française, mineurs inclus. ”

(Population française au 1^{er} janvier 2016 : 66 627 602 personnes.)

FISCALITÉ ET FINANCES PUBLIQUES

Chiffres 2014 en milliards d’euros

Source : PLF 2016 – Rapport économique, social et financier, INSEE

BUDGET DE L’ÉTAT

Dépenses nettes	374,0
Recettes nettes	291,6
Recettes des administrations publiques	1 141,6
dont affectation des prélèvements pour l’État	291,6
Prélèvement pour les collectivités territoriales	127,6
Prélèvements pour la Sécurité sociale	521,3
Dépenses des administrations publiques	1 226,7
dont protection sociale et vieillesse	528,7
Minima sociaux	30,87
(dont 1 898 600 bénéficiaires du RSA)	11,94
Retraites du régime général actuel	108,12

LA MISE EN PLACE DU REVENU DE BASE
CORRESPOND À 1,4 FOIS
LE BUDGET DE L’ÉTAT

À l’évidence, 524,68 € par mois est une somme insuffisante pour vivre dignement sans autre source de revenu. Cette proposition doit être considérée comme une base de travail. Elle permettra au lecteur de se familiariser avec les enjeux financiers qu’implique la mise en place d’une allocation universelle.

De fait, ce modèle de calcul peut être repris pour un revenu de base qui serait de 800 € pour un adulte et de 300 € pour un mineur.

Pour le financer, il est envisagé de transférer une partie des minima sociaux (RSA...), une partie des allocations retraites du régime général et les allocations familiales que le revenu de base remplace. Il est aussi envisagé de supprimer les quotients familial et conjugal, le CICE et les exonérations de charges sur les bas salaires.

“ Cette projection entraînerait une refonte du barème de l’impôt sur le revenu qui deviendrait plus redistributif. ”

HYPOTHÈSE DE FINANCEMENT DU REVENU DE BASE

(par an, en milliards d’euros)

Par refonte du système global des aides et de l’IRPP (impôt sur le revenu).

⇒ Montants récupérés sur les minima sociaux	25,50
⇒ Montants récupérés sur les retraites	61,02
Autres allocations et dispositifs supprimés	110,93
Réforme de l’impôt	221,53
TOTAL RÉCUPÉRÉ	419 Mds€
COÛT du RDB	419 Mds€

“ La mise en place du revenu de base, nécessite une grande réforme fiscale qui repose sur l’individualisation de l’impôt sur le revenu. ”



Incidences de cette réforme sur la fiscalité des ménages

CETTE PAGE PRÉSENTE LA SIMULATION FINANCIÈRE MENSUELLE DE PLUSIEURS FOYERS AVANT ET APRÈS LA MISE EN PLACE DU REVENU DE BASE À PARTIR DE L'HYPOTHÈSE DE TRAVAIL PROPOSÉE DE 524 €

Personne seule

1



Sans revenu

SITUATION ACTUELLE

Revenu net	0
RSA	524,68
Impôt sur le revenu	0
Total	524,68

SITUATION AVEC REVENU DE BASE

Revenu net	0
Revenu de base	524,68
Impôt sur le revenu	0
Total	524,68

Situation financière identique

Couple

2



SMIC Sans revenu

Revenu net	1 141,61
RSA	0
Prime d'activité	418
Impôt sur le revenu	0
Total	1 559,61

Revenu net	1 141,61
Revenu de base	1 048,32
Impôt sur le revenu	- 281,58
Total	1 908,35

Gain mensuel : + 348,74 € /mois

Couple avec deux enfants

3



SMIC SMIC

Revenu net	2 283,22
Prime d'activité	238
Allocations familiales	129
Impôt sur le revenu	0
Total	2 650,22

Revenu net	2 283,22
Revenu de base	2 096,64
Impôt sur le revenu	- 685,76
Total	3 694,10

Gain mensuel : + 1 043,88 € /mois

Couple avec un enfant

4



5 000 €/mois 2 000 €/mois

Revenu net	7 000,00
Allocations familiales	0
Impôt sur le revenu	- 823,41
Total	6 176,59

Revenu net	7 000,00
Revenu de base	1 572,48
Impôt sur le revenu	- 2 439,16
Total	6 133,32

Perte mensuelle : - 43,27 € /mois

Couple

5



20 000 €/mois 8 000 €/mois

Revenu net	28 000
Impôt sur le revenu	- 8 512
Total	19 488

Revenu net	28 000,00
Revenu de base	1 048,32
Impôt sur le revenu	- 12 522,50
Total	16 525,82

Perte mensuelle : - 2 962,18 € /mois

Tableaux de simulation fiscale réalisés par Max Artaz.

Pour un nouveau « New Deal »

Par **Yann MOULIER BOUTANG**
 Professeur de sciences économiques
 Université de Technologie de Compiègne



L'instauration d'un revenu de base universel européen, individuel de la naissance à la mort, cumulable avec des activités salariées ou marchandes ne remplaçant ni les allocations de chômage, ni les retraites complémentaires, maintenant l'assurance maladie à un niveau le plus élevé possible (en fonction d'un même pourcentage du PIB des différents États membres de l'Union européenne et très proche de l'actuel niveau du salaire minimum (1 100 euros en France) représente la base d'un nouveau « New Deal » pour « l'État providence ».

LE PIVOT DE LA PROTECTION SOCIALE

Cette allocation versée mensuellement sur des comptes bancaires devrait constituer le pivot de la protection sociale et un instrument de lutte contre les progrès effarants de la pauvreté, dus au chômage des jeunes, à l'échec de l'éducation (en particulier en France) aux inégalités de revenus et à la faiblesse des rémunérations et des retraites à venir, à la précarité des emplois.

Elle constituerait le seul instrument efficace d'une réduction drastique de la pauvreté d'un quart de la population, de l'accès à des services publics égaux pour tous. Elle est aussi une solution simple, globale de lutte contre les effets ravageurs de politiques d'austérité en créant un choc de demande et de justice sociale seul à même de freiner le populisme des classes paysanne et ouvrière exclues par 35 ans de mondialisation et celui encore plus inquiétant des classes moyennes des 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e centiles menacés à très court terme par le deuxième choc de la transition numérique le plus grave depuis la révolution industrielle sous l'effet de la robotisation du travail et de l'automatisation des professions intellectuelles qui assuraient la croissance de l'emploi à plein temps dans les services.

Face au développement indispensable des nouvelles activités économiques dans la transition numérique, le revenu de base ou revenu universel tel que défini représentera la reconnaissance de l'activité menée le plus souvent gratuitement (économie sociale et solidaire *digital labour*, activités contributives sur les plateformes numériques dites collaboratives, activités dans les anciens et nouveaux communs) et à la richesse croissante qu'engendre l'interaction humaine et sociale par rapport au seul périmètre de l'économie marchande.

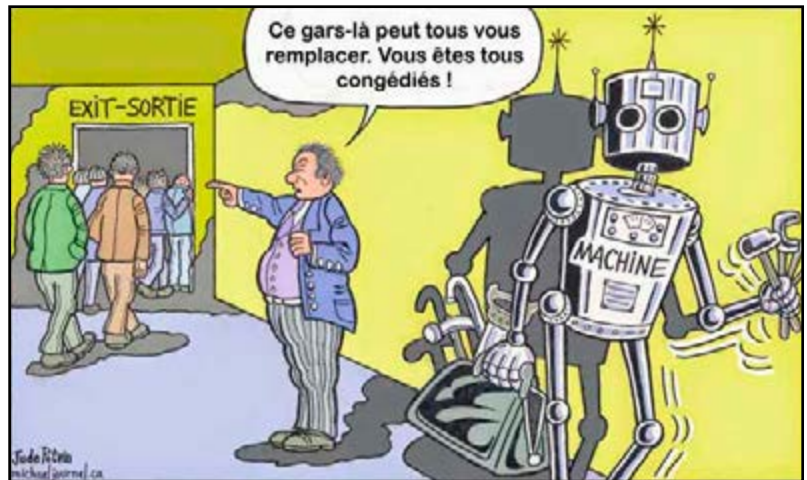
Cette dernière est comparable à la richesse créée par la « pollinisation » dont un récent rapport du GIEC sur la biodiversité évaluait à 253 à 525 fois la richesse marchande créée par les abeilles domestiques confirmant les thèses que j'ai défendu dans mon livre *L'Abeille et l'économiste* en 2010).

“ Ce qui a de la valeur désormais, ce sont les opérations d'interaction complexe entre les gens. L'économie d'innovation repose sur cette pollinisation humaine. ”

(Y MB)

La transformation de notre économie détache la protection de l'emploi subordonné salarié

Dès lors, le revenu de base d'existence n'est pas une affaire seulement de justice et de redistribution de la richesse (comme l'était le Welfare State mis en place en Europe durant les trente glorieuses), il n'est pas non plus l'instrument de politique économique de relance et de transition technologique et de libération des individus vis-à-vis de la contrainte de l'emploi subordonné de l'épanouissement de l'autonomie à l'employeur ou au marché. Il exprime et reconnaît une transformation fondamentale de l'économie qui détache l'existence humaine et sa protection de l'emploi subordonné salarié ou pseudo-indépendant (libéral, artisanal ou auto-entreprenariat). Il n'est donc pas un effet de redistribution mais la rémunération de la contribution productive de tant d'activités non reconnues (comme le travail domestique, maternel, le care dans l'éducation, l'accompagnement, l'économie sociale bénévole).



“ La dépense de 1 100 € distribués à 66 millions de Français 12 mois par an représenterait 871 Mds €. Le système actuel des aides sociales accordées correspond à environ 800 € par mois et par Français. Soit 633 Mds € avec toutefois des résultats plus que médiocres pour la protection des plus pauvres. ”

(Y MB)

Créer un choc salutaire au niveau européen

Il s'agit donc d'un revenu de « pollinisation » qui a la même noblesse dans une société développée et écologique que les autres formes d'activités. Pour nous, écologistes, il a l'avantage de briser le chantage traditionnel emploi contre respect des impératifs d'une économie soutenable et de la croissance à tout prix même quand elle est profondément destructrice.

Reconnaître le caractère pollinisateur, producteur des lanceurs d'alerte, du pouvoir des citoyens et des consommateurs responsables a aussi une implication très forte qui regarde le financement d'un tel revenu.

Un tel programme au niveau européen (à mettre en œuvre nationalement aussi) représente une refonte des principes qui avaient structuré le Welfare sans pour autant l'abandonner comme la solution néolibérale est en train de le faire.

Pour l'économie, le financement d'un revenu de base le plus élevé possible implique un véritable choc, mais un choc salutaire analogue à l'impact qu'a eu sur les PIB l'installation de l'État Beveridgien après la deuxième guerre mondiale.

Certes, une partie des dépenses sociales (allocations familiales, allocations de rentrée, aide sociale, allocation logement, bourse scolaire, une partie de l'allocation adulte handicapé, dépenses de santé dues au mauvais état chronique de la population pauvre ou âgée) doit être défalquée des besoins en financement nouveau.

Un bilan comptable détaillé est à faire, mais une chose est certaine : le système actuel des impôts ne peut financer qu'une application très partielle de cette mesure (c'est la version qui ne l'accorde qu'aux pauvres et donc qui n'en conditionne l'accès qu'à ceux qui sont exonérés d'impôt sur le revenu). C'est pourquoi le financement universel par l'impôt actuel (système Beveridgien) ou par les cotisations sociales (système Bismarckien ou mixte à la française) ne constitue pas la solution.

La taxe « Pollen » vraie révolution fiscale

Il faut changer totalement le système des impôts en le remplaçant par une taxe uniforme sur toutes les transactions monétaires et financières (solution proposée par René Montgranier dans les années 1980).

Aujourd'hui, la valeur des transactions financières et monétaires mondiales est 10 fois supérieure à l'ensemble de tous les PIB (700 000 Mds€ contre 70 000). Une taxe de 5% sur toutes ces transactions perçue directement par les banques représenterait 35 000 Mds – même si le régime de croisière de cet impôt en situation normale pourrait être situé entre 1,5 et 2,5%. Cette logique de taxation correspond au fait qu'aujourd'hui la richesse se crée dans la circulation et les flux et non sur des stocks (le capital, le revenu, le profit, le patrimoine).

Pour mémoire, en France, le PIB en 2013 a été de 2 539 Mds€. Sur 25 400 Mds€ de flux financiers cette taxe « pollen » de 5% représenterait 1 270 Mds. En 2013, le budget de la France a été de 386,3 Mds€ de recettes et de 455,5 Mds€ de dépenses ; le budget social de la nation de 469 Mds€ de dépenses.

On remarquera également que le remplacement de tout le système actuel fiscal (impôts directs, indirects) par cette taxe uniforme perçue par les banques – qui du même coup deviendraient des annexes de l'appareil fiscal de l'État lui permettant d'avoir ses recettes en temps réel – serait dans les faits doublement redistributif :

1°) compte tenu de l'assiette de la richesse actuelle, aussi bien productive que patrimoniale, c'est dans les flux financiers (et monétaires) que l'essentiel de la richesse des plus riches s'opère ;

2°) en permettant le financement des dépenses de l'État, en réduisant le déficit budgétaire, en permettant le remboursement de la dette publique, en permettant le puissant effet de redistribution opéré par le revenu de base, qui souffrirait lui aussi d'une taxe de 5%, on obtiendrait un effet infiniment plus redistributif et plus incitateur que l'actuel système progressif.

“ Je propose de conférer aux banques une mission d'utilité publique en les transformant en collecteurs d'impôts.

Elles prélèveraient 2% sur chaque transaction et transmettraient l'argent en temps réel au Trésor public. De sorte qu'on « récolterait » environ deux fois le budget actuel de l'État, on solderait la Sécurité sociale et on pourrait même financer un revenu universel !

Ceux qui disent que c'est une réforme injuste socialement se trompent : en payant 2% sur chacune de ses multiples transactions financières, M^{me} Bettencourt contribuerait beaucoup plus à l'impôt que le citoyen lambda qui effectue un simple retrait bancaire. ”

(Y MB)

<http://usbek-et-rica.fr/yann-moulier-boutang> (Interview de Yann Moulier Boutang, parue sur ce site le 24 janvier 2014).



IV – LE « TOUR DU MONDE » DU REVENU DE BASE

Les enseignements des expérimentations

À ce jour, aucune mise en œuvre d'un revenu universel à l'échelle d'un pays n'a été instaurée, mais des expériences en divers endroits du globe ont permis de tirer des enseignements positifs.

Au Canada

Le « programme MINCOME »

Entre 1974 et 1979, une expérimentation sociale, le « programme MINCOME », a été réalisée dans la province du Manitoba : à Winnipeg (450 000 habitants) et dans la petite ville de Dauphin (environ 7 000 personnes à l'époque). Le projet, financé conjointement par le gouvernement provincial du Manitoba et le gouvernement fédéral canadien fut lancé à travers une simple annonce dans un article de presse paru le 22 février 1974. Il fut suspendu faute de financements suffisants et sans la publication d'un rapport.



Winnipeg (capitale de la province du Manitoba)

Le programme incluait également un axe de recherche sur les comportements sociaux, familiaux et la cohésion sociale. L'expérience devait permettre de savoir si la mise en place d'un revenu de base conduirait les bénéficiaires à travailler moins, voire à cesser de travailler. Au début de sa mise en œuvre, beaucoup pensaient que les heures travaillées diminueraient de manière significative. À l'époque, le régime de prévoyance engendrait de fortes désincitations au travail. Tout dollar gagné se traduisait par une baisse égale des prestations d'aide.

À l'inverse, le programme MINCOME prévoyait que seuls 50% pouvaient être déduits.

Dauphin (Manitoba)



À Dauphin chaque famille qui participait à l'expérience recevait un revenu garanti si son revenu était trop bas (2 600 à 4 000€ p/a). Les bénéficiaires devaient simplement se présenter, fournir leurs fiches de paie et déclarer leur identité avant de remplir les formulaires.

Même parmi ceux qui avaient un emploi à temps plein, très peu ont réduit leur temps de travail ou ont cessé de travailler. Selon des études entreprises dans les années 80 par des économistes, seuls deux groupes ont travaillé moins : les femmes mariées et les adolescents.

Les premières utilisaient le revenu garanti pour prendre des congés de maternité plus longs. Les adolescents (les garçons en particulier) réduisaient leurs heures de travail car ils trouvaient leur premier emploi à temps plein à un âge plus avancé. Quant au taux de réussite dans le secondaire, il a augmenté au cours de l'expérience.



Une étude *a posteriori* portant essentiellement sur la santé



Evelyn FORGET,
professeur d'économie,
faculté de médecine
de l'Université du Manitoba.

“ Il n’y a pas besoin de travailler très longtemps dans la santé pour réaliser que la plupart des cas que vous traitez sont les séquelles de la pauvreté. Les gens sont malades parce qu’ils sont pauvres. ”

À partir de 2007, le Dr Evelyn Forget a étudié sous l’angle de la santé les données accumulées durant l’expérience. Elle a noté une diminution du taux d’hospitalisation de l’ordre de 8,5% et une baisse des accidents du travail chez les sujets bénéficiaires par rapport aux sujets dits « témoins », de même qu’une diminution des admissions aux services hospitaliers d’urgence pour des accidents sur la voie publique ou des violences domestiques.

Bien que très positive, cette expérimentation n’aura pas contribué, à l’époque, à la diffusion de l’idée du revenu de base généralisé au Canada.

D’après <http://revenudebase.info/2012/12/06/evelyn-forget-experimentation-mincome-canada/>

Un revenu garanti bien conçu incite les gens à travailler car il complète les revenus des travailleurs pauvres. De ce fait, il est beaucoup plus efficace que tous les autres types d’aide sociale. Mais à la fin des années 1970, beaucoup pensent que les gens doivent travailler pour vivre et qu’offrir une telle protection sociale est impossible car trop coûteuse.

Autre frein d’importance : à supposer que le système fédéral canadien accepte de soutenir et de pérenniser l’instauration d’un revenu de base, les politiques sociales, elles, relèvent de la responsabilité des provinces.

Aux États-Unis

Des expérimentations sociales eurent lieu entre 1968 et 1982. Dans le New Jersey (1968 - 1972) ; en Caroline du Nord et dans l’Iowa (1969 - 1973) ; dans la ville de Gary (Indiana, 1971 - 1974) ; les villes de Seattle et Denver (1971 - 1982).

Ces expérimentations portaient sur des couples ou des foyers monoparentaux (entre 800 et 4 800). Elles avaient pour but de tester les comportements des bénéficiaires vis-à-vis du travail (ils recevaient entre 0,5 et 1,4 fois du montant du seuil du pauvre-té). La désincitation au travail est restée, ici aussi, très faible.



Oléoduc en Alaska

En Alaska

Depuis 1976, l’Alaska Permanent Fund a été mis en place. Son capital repose sur les revenus variables miniers et pétroliers de l’État. Depuis 1982, ce fonds alimente un dividende versé en une seule fois le 30 juin de chaque année à toute personne résidant en Alaska depuis plus de 5 ans.

Pour 2015, la somme octroyée était de 2 072 \$ US, soit environ 154 € par mois.

À Macao

Dans cette région administrative spéciale de la République populaire de Chine, les résidents permanents reçoivent depuis 4 ans un revenu annuel provenant des gains des casinos.

En Alaska comme à Macao le PIB par habitant est très élevé. En Alaska, il est le plus élevé des États-Unis. Le dividende annuel distribué sur ces deux territoires fluctue entre 2 et 3% du PIB par tête, en fonction de l’évolution de la Bourse.

En Namibie (Afrique Australe)

Une expérimentation menée dans le secteur de **Otjivero-Omitara** (environ 1 000 personnes) a consisté à distribuer chaque mois, pendant deux ans (à partir du 1^{er} janvier 2008) à chaque habitant enregistré 100 dollars namibiens (environ 10 euros).

Pourquoi en Namibie ? Et pourquoi ce petit village d'Otjivero ?

La Namibie est, selon les Nations unies, le pays qui présente les plus grands écarts de revenus au monde. Dès 2002, la Commission d'orientation nationale avait recommandé le versement d'un revenu minimum à tous les citoyens pour mieux s'attaquer aux inégalités sociales. Comme le Gouvernement n'a pu se décider à instaurer un revenu minimum garanti, les Églises et les syndicats ont lancé un projet pilote.

Selon Herbert Jauch le responsable du projet interrogé à la fin de l'expérience* (en 2010) : « Nous voulions un endroit dans lequel il ne se passerait rien pendant au moins deux ans : pas de programme de création d'emplois, pas de projet d'aides au développement, pas de rentrées financières. Il ne devait y avoir que le revenu minimum, soit 100 dollars namibiens. Otjivero avait l'air d'être dans une situation tellement désespérée que nous avons pensé au début que le RMG ne servirait pas à grand-chose, hormis une légère réduction de la pauvreté ».

Au bout de quelques mois d'expérimentation, la criminalité a baissé, la sécurité alimentaire de la population a augmenté, l'absentéisme scolaire a diminué. Des microentreprises se sont mises en place. Elles ont revitalisé le tissu économique et social du village. Le chômage a également diminué. Globalement les revenus des habitants ont augmenté de 29% – soit plus que le revenu supplémentaire octroyé par le programme.

**Courrier international*, 29/04/2010 « les miracles du revenu minimum garanti »



En Inde

En partenariat avec l'**UNICEF** et copilotés par le chercheur britannique Guy Standing de la School of Oriental and African Studies, University of London et l'activiste et travailleuse sociale indienne Renana Jhabvala, des projets pilotes de revenu de base sont en cours dans des villages ruraux de l'Inde (dans l'État du Madhya Pradesh) depuis janvier 2011 sur une base de 300 roupies par mois par adulte et 150 roupies par enfant (2 €).

Un an après le début de l'expérimentation, celle-ci montrait déjà des résultats positifs sur la nutrition, la santé, l'éducation, les infrastructures et l'activité économique.

Renana JHABVALA
(SEWA India)



Voir www.basicincome.org/news/2014/12/sarathdavalare-nana-jhabvala-soumya-kapoor-mehta-andguy-standing-basic-income-a-transformative-policyfor-india

Au Brésil

La **Bolsa Familia** (bourse familiale) est un programme social destiné à lutter contre la pauvreté mis en place sous la présidence de **Luiz Inácio LULA DA SILVA**. Le versement d'aides est conditionné, par exemple, à des obligations de suivi de scolarisation.



En Europe, l'idée d'un revenu de base gagne du terrain

Des pays en témoignent : Finlande, Pays-Bas, Suisse mais aussi des pays de l'Est, Hongrie, Bulgarie... En France, grâce aux élus-es d'Europe Écologie Les Verts, le conseil régional d'Aquitaine a voté en 2015 l'étude de la faisabilité d'une expérimentation sur une partie de son territoire (aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine).



Vue d'Helsinki, en arrière-plan le Sénat finlandais

En 2017, la Finlande sera-t-elle le premier pays à instaurer un revenu de base ?

Le pays pourrait bientôt verser 800 euros par mois à chacun de ses habitants, sans distinction, quels que soient ses revenus.

Selon un sondage, 69% des Finlandais approuveraient l'idée du revenu de base. On peut penser que le modèle scandinave, connu pour son compromis socio-économique, est propice à l'idée du revenu de base. Pourtant, celui-ci est en débat depuis les années 1980.

Un groupe de travail, composé de chercheurs, d'universitaires et de think tanks, a été chargé par le Gouvernement de proposer plusieurs projets-pilotes.

Le groupe a remis fin mars dernier son rapport d'étape. Le Gouvernement s'est donné jusqu'à mi-novembre pour choisir l'option d'une mise en œuvre expérimentale dès janvier 2017 pour une durée de 2 ans auprès d'une population évaluée entre 5 000 et 10 000 personnes.

La somme octroyée à chaque bénéficiaire pourrait être plus proche du chiffre réaliste de 550€ par

mois que de 800€. En 2019 une évaluation sera faite. Si elle s'avère positive, le revenu de base sera généralisé à tous les Finlandais.

Aujourd'hui, le projet est chiffré autour de 10 millions d'euros par an, payés par les caisses de KELA (la Sécurité sociale finlandaise) – somme facilement « absorbable » par l'institution qui distribue chaque année 15 milliards d'euros de prestations.

Le 3 mars dernier, lors d'un colloque à l'ambassade de Finlande à Paris, le Pr Olli Kangas, directeur de recherche à KELA, a précisé qu'il s'agissait bien de renouveler la politique des aides sociales qui ont paradoxalement provoqué des trappes de pauvreté et d'en finir avec la « désincitation » au travail dans une société qui fait de plus en plus appel à l'informatique et à la robotisation, lesquels entraînent une forte montée du chômage.

La mission d'information du Sénat (cf. page 18) s'est déplacée en Finlande les 10 et 11 septembre 2016.



Juha SIPILÄ

Premier ministre finlandais depuis le 29 mai 2015. Membre du parti du centre. Il a fait de cette allocation universelle l'une de ses promesses de campagne lors des élections législatives d'avril 2015. L'idée est soutenue par le parti des Verts, aujourd'hui dans l'opposition.

“ Pour moi, le revenu de base simplifie le système de sécurité sociale. ”

L'objectif prioritaire de cette allocation est de réformer le système finlandais de protection sociale

Quelles allocations seraient remplacées par ce revenu de base ? L'expérimentation pourrait amener le pays à supprimer toutes les prestations sociales habituelles en matière de chômage, de logement, de scolarité ou encore de congé parental. Pour l'instant, seule la principale ambition reconnue est de simplifier les démarches administratives liées à la protection sociale.

Ce revenu de base doit aussi permettre de lutter contre le chômage

Accepter un emploi temporaire pour simplement quelques heures par semaine ne serait plus pénalisant grâce à cette allocation. Cette somme ne permet de vivre que très modestement en Finlande. Un ménage moyen dépense 3 000 € par mois d'après l'institut statistique national et le revenu net disponible moyen dépasse 2 100 € par personne, selon l'OCDE. Mais la mesure pourrait faire du bien à l'emploi dans un pays où un taux de chômage avoisine les 10 %.

Une option à l'étude est basée sur l'impôt négatif

Un ménage sans revenu toucherait 10 000 € par an. Les autres toucheraient un complément égal à 50 % de leur revenu jusqu'à atteindre 20 000 €, seuil au-dessus duquel ils ne toucheraient plus aucun com-

plément. D'autres options sont encore envisagées comme la fusion des allocations de chômage, d'arrêt de travail et de maternité ou la rémunération des activités humanitaires, bénévoles ou participatives.

Un projet qui rencontre des réticences

Les syndicats et des fonds de pension sont très réservés. Les prestations d'assurance-chômage sont habituellement versées par les syndicats, ce qui obligerait, selon eux, à repenser la redistribution des richesses. En Finlande le taux de syndicalisation avoisine 80 % (actifs mais aussi chômeurs, étudiants, retraités peuvent adhérer). Autres obstacles à lever : la Constitution finlandaise qui exige un traitement égalitaire entre les citoyens, et aussi l'harmonisation avec la législation européenne. Enfin, les voix du parti populiste s'inquiètent que des bénéficiaires puissent ne pas être Finlandais.



Aux Pays-Bas, plus de 30 municipalités défendent la mise en place d'un revenu de base

Quatre grandes villes ont proposé des projets pilotes : Groningen, Tilburg, Utrecht, et Wageningen



Groningen, 200 000 habitants. L'une des plus belles villes de Hollande

Le sujet est débattu depuis 1991, date de la création de la **Plateforme néerlandaise pour un revenu de base**. Elle est structurée par plusieurs membres du **BIEN** (Basic Income Earth Network) et par le **parti des Verts**. En 2004, il avait été proposé de lancer un projet-pilote dans la ville de Dordrecht, Le projet avait été finalement abandonné car jugé non conforme à la législation nationale.

Le pari du travail

La volonté des municipalités néerlandaises ? Que le revenu aide les citoyens (chômeurs ou non) à trouver un emploi qui leur plaise et qu'ils garderont. Beaucoup sont contraints d'accepter des petits jobs en urgence qu'ils abandonnent au bout de quelques semaines et certains préfèrent « rester chez eux ».

Tilburg, ville du Brabant de plus de 210 000 habitants, entend proposer une allocation inconditionnelle pour une durée de cinq ans à tous ceux qui y vivent depuis plus d'un an.

Le projet repose sur trois éléments : il ne sera pas nécessaire de travailler pour recevoir cette allocation) ; la possibilité de coupler cette aide avec d'autres revenus ; la possibilité pour les employeurs de déterminer le nombre d'heures de travail et le salaire de leur choix, sans avoir besoin de respecter le salaire minimum.

À **Utrecht** (317 000 habitants) 300 bénéficiaires des minima sociaux vont recevoir une véritable protection financière : un revenu de base de 900 euros ou de 1300 euros pour un couple avec enfants.

Ils seront l'un des 5 groupes témoins au cœur d'une expérience conduite avec l'Université d'Utrecht.



À l'Ouest d'Utrecht, Rijn Leidsche, un immense nouveau quartier prévu pour 85 000 habitants.

En Espagne

Certains partis politiques comme **Podemos** s'intéressent de près au sujet du revenu de base. C'est aussi le cas de mouvements citoyens qui mobilisent la société civile.



La Puerta del Sol, Madrid

Le projet allemand Mein Grundeinkommen (Mon revenu de base)



La Porte de Brandebourg, Berlin

Cette plateforme citoyenne de crowdfunding (financement participatif) alimentée par 45 684 donateurs à ce jour a permis de financer 49 revenus de base. Dès chaque palier de 12 000€ atteint, une personne est sélectionnée au hasard parmi les inscrits.

Parmi les heureux tirés au sort, un enfant de huit ans et une retraitée.

Ces personnes ont obtenu un revenu de base de 1 000€ par mois pendant un an, sans condition de ressources, ni d'obligation de travail, ni d'âge (même les mineurs peuvent s'inscrire).

Le parti Pirate allemand en avait fait l'une de ses mesures phares lors des élections au Bundestag de 2013 (il n'avait obtenu que 2,2% des voix).

Quantitative easing for people

C'est une initiative européenne lancée par 19 économistes de différents pays de l'Union fin mars 2015, en réponse au projet de la Banque centrale européenne d'injecter 60 milliards d'euros par mois dans le système financier au cours des prochains 18 mois.

Ils ont interpellé la BCE dans une lettre parue dans le *Financial Times*, pour lui demander **une approche alternative de son « quantitative easing » (assouplissement quantitatif)** ; en clair, que l'injection monétaire destinée à relancer l'économie des pays de la zone euro ne soit plus distribuée aux banques centrales mais directement aux citoyens pour octroyer à chacun un « **dividende citoyen** ».

La monnaie créée par les banques centrales financerait des dépenses gouvernementales (comme des projets d'infrastructures) ou bien chaque citoyen de l'euro-zone recevrait 175 euros par mois.

Pour **Jean GADREY**, seul signataire français et membre d'ATTAC « *cette somme est modeste en apparence, mais elle représenterait en France 35% du RSA pour une personne seule et, en Grèce et dans d'autres pays en souffrance, un soutien énorme à la lutte contre la pauvreté. Bien que la mesure soit transitoire (18 à 24 mois) elle aurait probablement un impact plus durable* ».



Le siège de la BCE, Francfort

Voir <http://revenuebase.info/2015/04/01/lettre-financial-times-bce-quantitative-easing-for-the-people/>

La votation suisse du 5 juin 2016

**23,1% des électeurs ont dit oui
76,9% ont dit non
à l'instauration d'un
revenu de base inconditionnel (RBI)**

Les Suisses se sont exprimés sur l'initiative populaire d'un collectif qui se revendique « **indépendant de tout parti ou groupement politique** » à l'origine d'une pétition ayant recueilli plus de 126 000 signatures.

L'initiative populaire fédérale est un droit civique qui permet aux citoyens de soumettre une proposition à la votation pour modifier la Constitution.

Fin 2015, le Conseil fédéral (le Parlement suisse) avait recommandé le rejet de l'initiative, jugée « *dangereuse* » à la fois en termes d'immigration et pour le système social suisse, avec « *des sommes prévues trop élevées pour ceux qui n'en ont pas besoin, et trop modestes pour ceux qui en ont besoin* », selon le socialiste **Paul RECHSTEINER**.

Avant le soutien des Verts, l'initiative n'a longtemps bénéficié d'aucun appui de la part d'un parti politique.

Le texte de cette votation était minimaliste. Il proposait d'introduire :

« L'instauration d'un revenu de base inconditionnel » (RBI) pour « permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique », la loi réglant « notamment le financement et le montant du revenu de base. »

Si l'initiative n'indiquait aucun montant pour le RBI elle suggérerait toutefois 2 500 FCH (2 250€) par adulte et par mois et 625 FCH (565€) pour les mineurs.

Ce montant semble très élevé dans le contexte français, mais il devient relatif si on considère le niveau de vie en Suisse. En effet, en 2014, le salaire médian s'élevait à 6 189 FCH (5 579€) et une proposition d'introduction d'un salaire minimum le fixait à 4 000 FCH par mois (3 600€), loin du SMIC français (1 446€ brut).



La crainte d'une dévalorisation du travail ?

Dans un pays de plein emploi, où le taux de chômage ne dépasse pas 3,5%, l'idée d'un RBI est jugée par certains saugrenue. Et le gouvernement craint que nombre de personnes arrêtent de travailler, entraînant des pertes fiscales substantielles.

Les partisans du RBI, assurent qu'un très petit nombre de travailleurs (2 à 5% selon les études) ne voudra plus travailler, et que le revenu de base inconditionnel répond à l'évolution de la société, sous la pression croissante, notamment des robots qui génèrent de plus en plus de chômage.

Les opposants au RBI appréhendent une dévalorisation du travail et une baisse des salaires.

Les partisans jugent au contraire que cela permettrait aux employés de négocier leur salaire avec plus de flexibilité et de refuser des travaux trop pénibles ou des conditions de travail indignes.

On se souvient sans doute qu'en 2012, les Suisses avaient refusé de porter leurs congés payés de 4 à 6 semaines, parce qu'ils craignaient une baisse de leur compétitivité !

“ Le montant du RBI n'est volontairement pas fixé dans l'initiative, pour qu'il puisse être ajusté en fonction du coût de la vie ou augmenté. ”

Ralph KUNDI,
Président de la branche suisse du réseau mondial
Basic Income Earth Network (BIEN).

What would you do if your income were taken care of ?

Que feriez-vous si votre salaire était assuré ?



Genève, 14 mai 2016, affiche géante de 8.000 m² posée par les soutiens du revenu de base inconditionnel.

Comment financer le RBI ?

Selon l'Office fédéral des assurances sociales, l'instauration du RBI est estimée à 208 Mds FCH (188 Mds €).

La plus grande partie serait comblée par la suppression des différentes aides et assurances sociales, mais il manquerait environ 25 Mds FCH (22,5 Mds €).

Les partisans du RBI suggèrent l'introduction d'une taxe sur les transactions électroniques qui, fixée à 0,2 %, générerait 200 milliards de francs suisses (180 Mds €), permettant ainsi le financement complet de la mesure. L'économiste **Marc CHESNEY** a calculé que l'introduction d'une taxe sur les transactions électroniques de 0,4 % générerait 400 Mds FCH et que les autorités suisses pourraient abolir presque tous les autres impôts et financer le revenu pour tous.

Un vote pour rien ou une première étape ?



Enno SCHMIDT, cocréateur de l'initiative populaire suisse et réalisateur de film « Le revenu de base, une impulsion culturelle », avait prévenu :

« Les Suisses voteront « NON », certes, mais il s'agit d'une étape de parcours « pour préparer la Suisse ».

Dans vingt ans, nous aurons le revenu inconditionnel de base, peut-être même plus tôt ».



Daniel HÄNI, lui aussi l'un des pères de l'initiative, avait confié en mars dernier au quotidien suisse *Le Temps* :

« Nous ne nous attendons pas à que la majorité des Suisses soit en faveur de l'instauration d'un revenu de base. Même si le non l'emporte, ce sera déjà une étape de franchie car cela aura eu un impact dans notre société ».

D'après diverses sources dont *Le Temps* et *lemonde.fr*

UNE PREMIÈRE EN FRANCE

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine lance une démarche d'expérimentation sous la forme d'une recherche-action sur le revenu universel. Le président de Région a missionné Martine Alcorta, déléguée à l'innovation sociale et sociétale, pour la mener à bien.

Un comité de réflexion, composé d'élus, de personnes de la société civile et de chercheurs, contribuera, grâce aux expertises, connaissances et productions de ses membres, à alimenter la réflexion tout au long de la démarche qui s'étale sur une année.

Le comité reste ouvert et rassemble les institutions publiques, privées, les associations, mais aussi les individus qui ont une expertise dans le domaine ou qui peuvent être intéressés pour participer à cette démarche innovante.

À l'occasion de la première réunion du comité, une conférence ouverte à toutes et tous se tiendra en présence d'intervenants extérieurs autour du thème : « **Revenu et emploi : les approches et enjeux pour le XXI^e siècle – Recherche-action participative sur le revenu universel.** »

Conférence sur le revenu universel
30 septembre 2016
De 19 h à 21 h – Hôtel de Région –
14 rue François de Sourdis, Bordeaux.

<https://www.laregion-alpc.fr/revenu-universel-inscrivez-vous-conference-30-septembre.html>



Martine ALCORTA
Conseillère régionale EELV
Nouvelle-Aquitaine

« Il est clair que le conseil régional ne s'engage pas à financer et à gérer les revenus de base nécessaires à l'expérimentation. Son rôle est d'assurer l'étude de faisabilité et d'en établir les paramètres. (...) Dans un deuxième temps, lorsque l'étape de conception sera terminée, il faudra établir un partenariat avec l'État et les départements pour assurer la mise en œuvre de l'expérimentation tant du point de vue de son financement que de sa gestion. »

(M A)

De nouveaux projets

Au Kenya

GiveDirectly, une association caritative, va donner à 6 000 Kenyans de différents villages, sélectionnés de façon aléatoire, un revenu de base entre 0,70 et 1,10 dollar par jour et par personne pendant 10 ans. Le montant pourra varier entre les villages pour alimenter une étude, mais il sera proche de ce que la population gagne, en moyenne, en travaillant.

Au total, 15 000 villageois vont recevoir une somme d'argent, mais seules 6 000 personnes percevront un réel revenu de base, versé via la plateforme de transfert d'argent par téléphone mobile m-pesa. Dans ce pays, où 31 % du PIB transite déjà par cette technologie, le versement direct évitera intermédiaires et risques de détournement.

L'expérimentation sera l'objet d'une analyse scientifique de long cours. GiveDirectly mène le projet avec un économiste du MIT, Abhijit Banerjee, expert de la lutte contre la pauvreté.

Une étude préliminaire a déjà montré que des personnes ayant reçu un revenu de base ont pu se nourrir, investir dans des biens utiles, comme la tôle pour la confection de toitures ou l'achat d'animaux d'élevage – bien que coûteux en regard de la faiblesse de leur niveau de vie. Le bien-être et l'état psychologique ont également progressé. Les consommations d'alcool et de tabac sont restées stables. Un effet positif s'est aussi reporté sur l'émancipation des femmes.

D'après un article initialement paru sur le site Basic Income, relayé par MFRB.



En Ontario, Canada

En février 2016, l'État a annoncé une expérimentation du revenu de base qui vise à réduire les dépenses pour la santé et le logement.

À Oakland, Californie

Sam Altman le jeune président de Y Combinator, entreprise américaine de financement précoce de startups, lance un test « pilote ». Cent personnes recevront entre 1 000 et 2 000 dollars durant 6 mois à 1 an, sans aucune obligation ni contrepartie. Le but est d'observer les réactions des heureux bénéficiaires avant le déploiement d'un projet plus ambitieux sur 5 ans.



“ *Un jour, nous nous demanderons comment nous avons pu vivre sans revenu universel de base.* ”

Philippe Van PARIJS
Philosophe et économiste

